Travail forcé dans les pays industrialisés

Aperçu général

Dans les pays industrialisés, le travail forcé résulte principalement de la traite. La traite des êtres humains est un crime dont on peut dire qu'il caractérise la face cachée de la mondialisation. Un nombre croissant de personnes cherchent à quitter leur pays à la recherche de travail, alors que les filières légales de l'émigration sont sujettes à des restrictions, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et pour les femmes.

Des trafiquants ont su tirer parti de cette situation et obtenir d'immenses profits de l'exploitation des travailleurs migrants. Visant les collectivités appauvries, ils corrompent les autorités chargées de l'application de la loi et abusent de la confiance des candidats à l'émigration qui se retrouvent dans des situations de travail forcé.

Mais la traite n'est pas toujours aussi organisée et il arrive que recruteurs, transporteurs et employeurs agissent indépendamment et exploitent des migrants en situation irrégulière pour un profit à court terme. Il peut même arriver que des travailleurs migrants déclarés, notamment la main-d'œuvre contractuelle ou saisonnière, fassent l'objet d'une exploitation par le travail forcé.

Statistiques clés

- On estime que 360 000 personnes sont victimes du travail forcé dans les pays industrialisés, sur un total de 12,3 millions de personnes travaillant dans ces conditions dans le monde
- Sur ces 360 000 travailleurs forcés, 270 000, soit 75 pour cent du total des pays industrialisés, ont fait l'objet d'une traite
- Cinquante-cinq pour cent des travailleurs forcés ayant fait l'objet d'une traite sont exploités sexuellement à des fins commerciales. Près d'un quart (23 pour cent) font l'objet d'une traite en vue d'une exploitation autre que sexuelle dans divers secteurs économiques - services domestiques, bâtiment, agriculture, etc.
- La majorité des victimes sont des femmes et des jeunes filles, la plus grande partie des victimes de la traite faisant l'objet d'une exploitation sexuelle.
- Selon les estimations, les profits découlant de la traite atteignent à l'échelle mondiale 32 milliards de dollars E.-U., dont 15,5 milliards dans les pays industrialisés.

- Le travail forcé imposé par l'Etat dans les pays industrialisés représente 5 pour cent du total; il s'agit principalement de main-d'œuvre pénitentiaire non volontaire dont le travail n'est pas conforme aux normes internationales.

Formes de coercition et recrutement

Les études du BIT sur la traite des êtres humains et le travail forcé dans les pays industrialisés ont révélé des formes occultes et souvent subtiles de coercition. Ainsi, quand l'employeur confisque les pièces d'identité du travailleur et menace de le dénoncer aux autorités, il a le pouvoir de lui imposer des conditions non conformes aux normes, contre sa volonté. Dans d'autres cas, les travailleurs sont liés à un employeur ou à un trafiquant par la dette. Dans certains cas extrêmes, notamment dans la prostitution, les travailleurs sont enfermés et physiquement empêchés de partir ou de changer d'employeur.

Le recrutement se fait dans le pays d'origine ou dans le pays de destination. Les trafiquants peuvent se présenter comme des amis ou travailler sous le couvert d'une agence de voyages ou d'une agence privée de recrutement.

Réponses régionales et nationales

Ces dernières années, la question de la traite des êtres humains occupe une place prioritaire dans les pays industrialisés. S'il est vrai que les préoccupations concernant la sécurité nationale et le crime organisé prédominent dans ce débat, l'idée s'impose de plus en plus que la traite des êtres humains relève aussi des droits de l'homme et du marché du travail. Des faits récents témoignent de cette approche plus globale:

- Le plan d'action de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le rapport du groupe d'experts sur la traite des êtres humains de l'Union européenne appellent à une action plus axée sur la prévention pour agir sur les causes de la traite, notamment le chômage et la discrimination.

- Les pays d'Europe occidentale ont appuyé l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains de l'OSCE, qui coordonne l'action en Europe du Sud-Est.

- Le rapport sur la traite des êtres humains élaboré par le département d'Etat des Etats-Unis a mis en lumière les conditions socio-économiques qui débouchent sur la traite, telle que la pauvreté, la demande de main-d'œuvre bon marché et la quasi-impunité des trafiquants.

Si rares sont les pays industrialisés qui ont ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ils sont nombreux à avoir déjà révisé leur législation dans ce domaine. Les autorités chargées de l'exécution de la loi sont de plus en plus attentives à la traite en vue de l'exploitation de la main-d'œuvre et cherchent à coopérer avec les inspecteurs du travail, les partenaires sociaux et les ONG compétentes.

L'action de l'OIT contre la traite

L'OIT met l'accent sur les liens entre le travail forcé, le travail des enfants, les migrations clandestines et la traite des personnes. Son mandat se fonde sur plusieurs conventions relatives aux droits de l'homme au travail, notamment les conventions fondamentales qui visent à éradiquer le travail forcé (nos 29 et 105) et le travail des enfants (nos 138 et 182). Ce sont des normes internationales du travail pour la protection des travailleurs migrants, l'inspection du travail et la réglementation des agences d'emploi privées. En s'appuyant sur sa structure tripartite, le BIT traite des questions de marché du travail, cherche à sensibiliser les gouvernements ainsi que les partenaires sociaux et à renforcer leur rôle dans les plans d'action nationaux contre la traite.

Le BIT entretient un dialogue avec beaucoup de gouvernements de pays industrialisés concernant les aspects liés au travail de la traite des êtres humains, sous l'angle de la législation et des politiques. Il a contribué à des initiatives régionales, notamment celle de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité en Europe et a facilité l'échange entre les partenaires sociaux, en particulier les syndicats. Les projets de l'OIT visent en priorité les pays d'origine, mais certaines activités portent aussi sur les grands pays industrialisés de destination.